

## Texte de la capsule vidéo

### L'évaluation des emplois

**Narratrice** : « C'est bien beau parler de salaire égal pour un emploi équivalent, mais moi, l'équivalent dans mon entreprise, c'est qui? L'informaticien, le concierge? »

**Comédienne** : Pour déterminer si des emplois sont équivalents, on doit les comparer. Pour les comparer, on les évalue en tenant compte d'au moins 4 grands facteurs, soit les qualifications requises, les responsabilités assumées, les conditions de travail et les efforts requis pour l'emploi.

C'est en additionnant l'ensemble de ces 4 facteurs que nous obtiendrons la valeur des emplois. Par exemple, dans une même entreprise, si l'emploi de commis-comptable obtient une valeur de 400 points et que l'emploi de technicien en informatique obtient la même valeur, on considère que ce sont des emplois équivalents. Ils doivent donc recevoir le même salaire.

*Pour plus de détails concernant l'évaluation des emplois, référez-vous au module 9 de la formation en ligne.*